

PRÉFECTURE DE L'ISERE

Cabinet du préfet

Commune de : CROLLES

Sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques
d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
et les immeubles de grande hauteur

"AVIS ECRIT MOTIVE"

Secrétariat
Service Départemental d'Incendie et de Secours
de l'Isère

Dossiers rajoutés à la
SEANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2012

24, rue René Camphin - B.P. 68
38602 FONTAINE Cedex

☎ : 04.76.26.89.00
Télécopie : 04.76.26.82.66

DP 12.1.0008
PC 09.1.0052
PC 09.1.0052.01

N/REF. : D2012-680-711 NJ.DP
(Tél. 04.76.26.88.67)

Je soussigné(e)

François BROTTES

en qualité de

Maire
Crolles

, de la Commune de

déclare avoir pris connaissance des dossiers relatifs à chaque établissement concerné :
et émet pour chaque affaire, l'avis qui suit : (☑ : cocher la case choisie)

Magasin "Besson" VAO (AT n° 140.12.10008)	M/2	avis : <input checked="" type="checkbox"/> favorable	<input type="checkbox"/> défavorable
Magasin "Giff" VAO (PC n° 140.09.10052.01)	M/2	avis : <input checked="" type="checkbox"/> favorable	<input type="checkbox"/> défavorable

Observations particulières :

Fait à

Crolles

le

10.04.2012

Signature
et tampon de la communePar délégation,
l'Adjoint à l'Urbanisme
Bernard FORT

En l'absence d'un membre de droit et sans avis écrit motivé, la commission ne pourra procéder à
l'étude des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Avis écrit motivé à retourner au secrétariat de la sous-commission départementale de sécurité
au plus tard 48 heures avant la date de la séance.